



# COMMUNIQUÉ

N° :

## L'IATA accueille favorablement les nouvelles règles de sécurité sur les drones

**16 mars 2017 (Montréal)** – L'Association du transport aérien international (IATA) a salué [l'annonce](#) faite par le ministre des Transports du Canada, l'honorable Marc Garneau, concernant la mise en œuvre d'une ordonnance provisoire restreignant l'utilisation récréative des drones autour des aéroports et d'autres zones à risque.

L'utilisation irresponsable ou malveillante de petits véhicules sans pilote à proximité des aéroports et des aéronefs crée des problèmes de sécurité et de sûreté. Selon Transports Canada, le nombre d'incidents liés aux drones a triplé depuis qu'on a commencé à accumuler des données en 2014, atteignant 148 l'an dernier (2016).

« La mise en place de ce règlement temporaire va contribuer à la protection des usagers de l'espace aérien et du public voyageur. Il est particulièrement important de signaler le rôle clé de la Gendarmerie royale du Canada et des agences locales d'application de la loi face aux risques évidents que pose l'utilisation insouciant et téméraire des drones. À l'avenir, la technologie avancée va nous offrir de nouvelles façons d'exploiter convenablement les drones à des fins récréatives, commerciales et étatiques. Transports Canada joue un rôle essentiel en contribuant à l'élaboration de ces normes et règlements », a déclaré Rob Eagles, directeur de la gestion du trafic aérien et des infrastructures à l'IATA.

Lors de la 39<sup>e</sup> Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) l'automne dernier, l'IATA et ses partenaires de l'industrie ont réclamé la mise au point de normes et de définitions pour garantir l'harmonisation à l'échelle mondiale des règlements sur les drones et l'intégration sûre et efficace de ces appareils à l'espace aérien existant et à venir. Pour aider les États à définir et à mettre en œuvre les règlements sur les drones, l'IATA, les intervenants clés de l'industrie et les autorités de l'aviation civile ont collaboré avec l'OACI à la création d'une [trousse d'outils](#) qui propose aux États des orientations opérationnelles et des règles pour l'utilisation sécuritaire des drones. « Considérant que l'industrie évolue à un rythme sans précédent, il faut une approche intelligente de la réglementation et une méthode pratique et ferme d'application des règlements », selon M. Eagles.

– IATA –

### Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives  
Téléphone : +41 22 770 2967  
Courriel : [corpcomms@iata.org](mailto:corpcomms@iata.org)

### Notes aux rédacteurs :

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 265 compagnies aériennes qui assurent 83 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <http://twitter.com/iata2press> – spécialement conçue pour les médias.